Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260128-CA_2026_009-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 26 janvier 2026	N° DE L'ACTE : CA- 2026-009

Le lundi 26 janvier 2026, à 16H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mardi 13 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 66 – Procurations : 10 – Voix délibératives : 76

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Philippe GUESDON, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Brigitte BALAY- MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Stella CORBES, Didier DERU, Françoise DESPRES, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Roger COSTARD, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Mathilde PILLOT, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Yann GODET, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Nicole VILLER, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Françoise LEOST-TREMEL, Dominique PERCHE, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Marie-Madeleine MICHEL, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Olivier NOEL, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Olivier BOIXIERE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : René DEGRENNE pouvoir à Brigitte BALAY- MIZRAHI, Yannick HELLIO pouvoir à Didier LECHIEN, Matthieu JOUNEAU pouvoir à Odile MIEL-GIRESSE, Alain BROMBIN pouvoir à Loïc LORRE, Gérard BERHAULT pouvoir à Gaétan ACCOH, Arnaud CARRE pouvoir à Michel DAUGAN, Patrick BARRAUX pouvoir à Michel DESBOIS, Sylvie VADIS pouvoir à Thierry ORVEILLON, Solenn MESLAY pouvoir à Yves BRUNET, Cécile METAYE-BRUNET pouvoir à Marie-Claire DOUENAT

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260128-CA_2026_009-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 26 JANVIER 2026	DELIBERATION
	Direction Cohésion sociale et citoyenneté	N° DE L'ACTE : CA- 2026-009
TOURISME ET PATRIMOINE		
Objet : ArchéoMusée Coriosolis - Tarification billetterie et boutique 2026		

Rapporteur : Monsieur Didier LECHIEN

Il convient de mettre à jour les tarifs de l'ArchéoMusée Coriosolis, équipement culturel communautaire basé à Corseul. Ces tarifs seront applicables à compter de juillet 2026, date de réouverture du musée après les travaux réalisés pour la nouvelle scénographie.

Les tarifs 2026 des nouveaux produits boutique (jeux, produits dérivés, figurines...) et la mise à jour de tarifs de produits boutique existants sont présentés en annexe.

Les nouveaux tarifs de Coriosolis concernent également la refonte des tarifs des prestations scolaires en lien avec le nouveau parcours permanent qui sera en place à la rentrée 2026, ainsi que la simplification des tarifs groupes.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Maintien des tarifs individuels d'accès au musée (ceux-ci sont fixés en fonction de la surface de l'exposition qui ne change pas),

- 4 types de tarifs d'ateliers scolaires en fonction du coût de revient des consommables. En effet, jusqu'à présent, le tarif des ateliers était unique et ne tenait pas compte des différents coûts de consommables selon les thématiques (par exemple, un atelier fibule coûte plus cher qu'un atelier écriture),

- Des forfaits journées complète (visite, réalité virtuelle et atelier) sont créés. Ils sont calculés en fonction du prix de l'atelier. Auparavant, ces forfaits n'incluaient pas les séances de réalités virtuelles,

- L'augmentation de 10 € du prix des séances de réalité virtuelles pour les groupes scolaires et hors scolaires afin de valoriser le temps passé par les agents à animer ces séances,

- Dans le cadre d'une uniformisation avec les actions du service Culture, les actions culturelles spécifiques et projets d'Education artistique et culturelle (hors prestations scolaires classiques) sont proposées gratuitement aux établissements scolaires de Dinan Agglomération. Cela facilite l'accès à la culture aux établissements scolaires. Ces projets feront l'objet de demande de subvention en amont,

- La revalorisation du tarif des visites guidées des sites archéologiques pour les groupes hors scolaires. Le tarif précédent était très bas, compte tenu du temps de préparation et d'investissement des médiateurs,

- La création d'une réduction de 20 % pour les groupes en situation de handicap permet de faciliter le calcul des devis en s'alignant sur les tarifs des groupes hors scolaires,

- L'évolution du tarif réduit d'entrée au musée pour les participants à une chasse au trésor. Les coupons de réduction étaient compliqués à mettre en place et la réduction le jour même est plus facile à appliquer,

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260128-CA_2026_009-DE

- Sont également concernés pour la boutique :
    - La mise à jour des tarifs des produits existants due aux augmentations des prix d'achat,
    - Les tarifs des nouveaux produits qui seront proposés.

La nouvelle grille tarifaire complète proposant des évolutions de tarifs par rapport aux années précédentes est jointe en annexe.

Il est précisé que Coriosolis est assimilable à un détaillant, en ce qu'il vend des livres. Dinan Agglomération sera donc tenue de respecter le prix de vente fixé par l'éditeur ou l'importateur.

Vu la loi n°81-766 du 10 août 1981 relative au prix de vente du livre,

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales selon lequel il revient au Conseil Communautaire de voter des tarifs,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu les délibérations n°CA-2022-021, CA-2022-091, CA-2023-037, CA-2024-019 et CA-2025-136 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date des 28 février 2022, 26 septembre 2022, 27 mars 2023, 19 février 2024 et 29 septembre 2025 approuvant les tarifs du centre d'interprétation du patrimoine Coriosolis.

Ainsi, considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **Prendre acte** de l'acquisition des nouveaux produits, conformément à la délégation de pouvoirs consentie au Président,

- **Approuver** la mise à jour de tarifs présentée en annexe pour l'ArchéoMusée Coriosolis à compter de juillet 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité
(Abstention : 1)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 28 janvier 2026

La secrétaire de séance,

Suzanne LEBRETON,

Le Président,

Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260128-CA_2026_009-DE

